

Comment installer votre composteur ?

Règle n°1 : votre compost doit toujours être en contact avec le sol.

Votre composteur doit donc être installé à l'extérieur, dans un endroit bien drainé, à mi ombre et à l'abri du vent.

Respectez les consignes de montage (cf. notice donnée par votre fournisseur).

Si vous possédez un composteur en bois, préparez 4 socles (pierres plates, briques) que vous installez au niveau du sol afin que les pieds restent secs et ne s'enfoncent pas dans le sol.

Comment utiliser votre composteur ?

Pour charger votre composteur, il suffit d'ouvrir le couvercle articulé sur le dessus. En temps normal, ce couvercle doit être maintenu fermé.

Commencez par étaler une couche de 10 cm de bois broyé ou de branches au fond du composteur, ce qui permettra de ventiler le tas et facilitera le drainage.

Le compost fini doit être récupéré par la trappe située en bas du composteur.



Quand utiliser votre compost ?

Le compost jeune (de 3 à 6 mois)

L'épandre en surface, autour des arbres, entre les cultures et plantations... Ne pas l'enfouir.

Le compost mûr (de 6 à 12 mois)

Terreau meuble brun foncé ou noir, il s'utilise pour tout : au potager, au jardin d'agrément, pour les plantations, les semis, les haies, le rempotage...Le mélanger à de la terre.

Petites astuces d'emploi du compost

▪ **Tamisez votre compost avant utilisation.**

▪ **Respectez les bons dosages :**

→ Comme support de culture : 4/5 terre + 1/5 de compost

→ Pour les jardinières : 1/3 compost + 1/3 sable + 1/3 terre ou 1/5 compost et 4/5 ancien terreau

▪ **Au potager** : À l'automne ou à la fin de l'hiver, disposez une fine couche en surface. Au printemps, déposez du compost entre les rangs de légumes, paillez par-dessus. Toute l'année, mélangez terre et compost dans les trous de vos plantations.

▪ **Au verger** : Répartissez chaque année une couche d'1 cm de compost au pied de vos arbres et arbustes.

▪ **Au jardin d'agrément** : Incorporez du compost dans les 10cm de surface avant de semer. Dispersez du compost finement tamisé au printemps.

Ne jamais planter ou semer directement dans le compost !

Communauté de Communes
des Vals d'Aix et Isable

Guide pratique du compostage domestique



Quoi de plus naturel et économique que de composter ses déchets organiques!



**CCVAI - 28 rue Robert Lugnier
42260 St Germain Laval
04.77.65.48.75
www.cc-valsaisaisable.fr**

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est le processus de décomposition en présence d'air et d'eau, des déchets organiques par le biais des micro organismes du sol (levures, bactéries) et de la microfaune (acariens, insectes, vers).

Il aboutit à la production d'un amendement organique : **le compost.**

Pourquoi composter chez soi ?

Le compostage individuel permet de recycler chez soi presque tous les déchets organiques et d'obtenir un engrais naturel et gratuit pour ses propres besoins de jardinage.

En réduisant les déchets à la source, le compostage individuel est une pratique respectueuse de l'environnement qui contribue à réduire le volume de déchets enfouis et donc, à réduire les coûts de traitement des ordures ménagères.

Le compostage est également un moyen d'économiser l'eau d'arrosage.

Le compost structure, aère et nourrit le sol

*Composter mes déchets organiques, c'est réduire de 30% le volume de ma poubelle alors je dis **OUI** au compostage !!!*

Quels déchets composter ?

Les déchets de jardin

Les tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes, déchets de potagers, «mauvaises herbes», fleurs fanées, sciures et copeaux de bois, écorces...

Les déchets de cuisine

Les épluchures, restes de repas, légumes abimés, coques de fruits secs, coquilles d'œufs, marc et filtres de café, sachets de thé,....

Les déchets de maison

Mouchoirs en papier, essuie tout, plantes d'intérieur, cartons alimentaires salis et en petits



Les déchets « indésirables »

Sont à éviter : les restes de viande, de poisson, laitages et plantes en graine.

Sont proscrits : la graisse, l'huile, les plantes malades ou traitées, le contenu des sacs d'aspirateur, les poussières et bois traités, cendres de charbon, toutes matières non organiques telles que plastiques, synthétiques, métaux ou produits chimiques.

Ces derniers (déchets non organiques) pollueraient votre sol, contamineraient votre compost et votre potager, et seraient dangereux pour votre santé et celle des êtres vivants peuplant le sol.

Les conditions d'un compost réussi

▪ **Réduisez la taille des déchets durs ou encombrants** en les sectionnant, les écrasant ou les broyant, pour faciliter l'action des micro-organismes.

▪ **Variez et diversifiez vos apports en déchets** (humide/sec, vert/brun, carboné/azoté, fin/grossier).

▪ **Mélangez régulièrement** pour aérer les matières de votre compost.

▪ **Surveillez le taux d'humidité de votre compost:**

→ Si vos déchets sont trop humides, ils dégageront de mauvaises odeurs : ajoutez de la paille, des copeaux ou du broyat de bois non traité.

→ Si vos déchets sont trop secs, ils ne se décomposeront pas : arrosez les légèrement.

Ces petits soins favoriseront la dégradation de vos déchets ainsi que l'obtention d'un compost de qualité dans des délais raisonnables.

Attention particulière au GAZON !

Évitez d'ajouter du gazon humide. De préférence, faites le sécher 2 jours avant de l'intégrer et mélangez le bien.

Un bon compost est un compost humide mais jamais mouillé !